



**HAL**  
open science

**Introduction. De la ville à l'empire colonial : nouvelles échelles de l'économie mixte du welfare (XIXe-XXe siècles)**

Antoine Perrier, Lola Zappi

► **To cite this version:**

Antoine Perrier, Lola Zappi. Introduction. De la ville à l'empire colonial : nouvelles échelles de l'économie mixte du welfare (XIXe-XXe siècles). 2022. hal-03883918

**HAL Id: hal-03883918**

**<https://hal.science/hal-03883918v1>**

Preprint submitted on 4 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Antoine Perrier, Lola Zappi, « Introduction. De la ville à l'empire colonial : nouvelles échelles de l'économie mixte du *welfare* (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) », *Revue d'histoire de la protection sociale*, vol. 15, n°1, 2022, p. 10-25.

[https://www.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2022-1-page-10.htm?wt.mc\\_id=crn-mel-a688235&u=&wt.tsrc=email](https://www.cairn.info/revue-d-histoire-de-la-protection-sociale-2022-1-page-10.htm?wt.mc_id=crn-mel-a688235&u=&wt.tsrc=email)

## Version pre-print

### La *mixed economy of welfare*, outil de l'histoire de la protection sociale

Le terme de *mixed economy of welfare* apparaît en 1983 sous la plume de la professeure américaine en travail social Sheila B. Kamerman<sup>1</sup>. Face à la récession économique du début des années 1980, les pays occidentaux ont décidé une série de restrictions budgétaires qui pèsent sur finances publiques : le domaine de la protection sociale en est particulièrement victime, et de nombreux dispositifs d'aide sociale sont délégués partiellement ou entièrement à des œuvres privées. Le débat s'impose alors en ces termes : ces institutions privées ou paraétatiques seraient-elles plus efficaces que les administrations publiques pour prendre en charge les politiques sociales ? Critiquant cette alternative opposant public et privé, Sheila Kamerman estime que le modèle prévalant pour les politiques sociales est celui d'un « secteur public-privé » tirant sa force de la diversité même de ses composants. C'est ainsi au sein d'un débat normatif qu'émerge le concept d'économie mixte du *welfare*, alors porteur d'un contenu politique. En Angleterre, certains observateurs postulent « l'échec » de l'État en matière de protection sociale, tandis que les travaux sur le rôle des associations (*voluntary sector*) et du « welfare pluralism » connaissent un essor constant jusqu'à la fin des années 1990<sup>2</sup>. À l'inverse, d'autres auteurs reprochent à cette économie mixte du *welfare* d'être le produit d'une politique néolibérale accentuant les inégalités sociales<sup>3</sup>. Les politistes redécouvrent ainsi le travail de Richard Titmuss : par opposition aux contempteurs de l'État-providence, accusé d'être trop généreux envers les pauvres, celui-ci montre qu'il existe aussi des politiques d'exemptions fiscales (en faveur des assurances privées de santé ou de retraite) qui bénéficient aux classes sociales les plus aisées<sup>4</sup>.

Les historiens de la protection sociale s'emparent à la même époque de ces questions de répartition entre public et privé en les intégrant à une chronologie plus longue. Ici encore, les chercheurs anglais et américains s'avèrent pionniers : selon eux, l'économie mixte du *welfare* remonte au moins au second XIX<sup>e</sup> siècle, moment où les dispositifs publics d'assistance se renforcent et les

---

<sup>1</sup> S. KAMERMAN, « The New Mixed Economy of Welfare: Public and Private », *Social work*, 1983, p. 5- 10.

<sup>2</sup> R. HADLEY et S. HATCH, *Social Welfare and the Failure of the State: Centralised Social Services and Participatory Alternatives*, Milton, Routledge, 1981 ; N. JOHNSON, *The welfare state in transition: the theory and practice of welfare pluralism*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1987.

<sup>3</sup> R. MISHRA, *Globalization and the welfare state*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 1999.

<sup>4</sup> R. TITMUSS, *The social division of welfare*, Liverpool, Liverpool University Press, 1956.

œuvres privées charitables se multiplient<sup>5</sup>. Néanmoins, le concept peine à s'imposer dans les travaux historiens. Cette réticence s'explique d'une part par la popularité des approches foucaaldiennes qui perçoivent l'histoire de l'assistance sous l'angle du contrôle social : les chercheurs qui s'en réclament dénoncent l'union des pouvoirs publics et œuvres philanthropiques privées dans un même dessein, le contrôle exercé sur les familles de classes populaires<sup>6</sup>. Plus encore, en se concentrant sur les corpus doctrinaux plutôt que sur les sources de la pratique, ces travaux laissent de côté l'ensemble des dispositifs fiscaux, administratifs, juridiques, qui matérialisent la frontière entre dispositifs publics et privés. Le manque de travaux sur les acteurs charitables privés s'explique aussi par la persistance d'un paradigme étatique de la protection sociale, notamment en France<sup>7</sup>. Il faut donc attendre les années 2000 pour voir les historiens de la France montrer à leur tour que leur pays avait connu lui aussi des formes d'imbrication entre dispositifs publics et privés d'assistance<sup>8</sup>.

Depuis, l'histoire de la protection sociale a bâti une large partie de ses renouvellements sur l'étude des acteurs privés. Sans toujours se réclamer de l'économie mixte du *welfare*, elle s'est penchée sur plusieurs formes d'imbrication entre secteurs publics et privés. D'une part, l'histoire des associations charitables montre que celles-ci ont joué un rôle complémentaire, parfois palliatif, parfois concurrent de l'assistance publique<sup>9</sup>. De même, dans le sillage des travaux de Christian Topalov, de nombreuses études ont porté sur les circulations de savoirs et de méthodes de l'action sociale entre acteurs publics et privés, à l'échelle nationale comme internationale<sup>10</sup>. Le concept même de *mixed economy of welfare* connaît un regain d'intérêt depuis une décennie dans une approche interactionniste : Bernard Harris et Paul Bridgen ont ainsi proposé une synthèse, augmentée d'une ambition comparatiste, afin d'étudier les degrés de mixité de l'économie du *welfare* dans différents pays

---

<sup>5</sup> P. THANE, *Foundations of the welfare state*, London, Longman, 1982 ; G.B.A.M. FINLAYSON, *Citizen, State, and social welfare in Britain 1830-1990*, Oxford, Clarendon press, 1994 ; M.B. KATZ et C. SACHSSE, *The mixed economy of social welfare: public/private relations in England, Germany, and the United States, the 1870's to the 1930's*, Baden-Baden, Nomos, 1996 ; D. GLADSTONE, *Before Beveridge: Welfare before the welfare state*, London, Institute of Economic Affairs, 1999.

<sup>6</sup> J. DONZELOT, *La police des familles*, Paris, les Éditions de Minuit, 1977 ; L. GORDON, *Pitied but not entitled: single mothers and the history of welfare, 1890-1935*, New York, Free Press, 1994 ; G.K. BEHLMER, *Friends of the family : the English home and its guardians, 1850-1940*, Stanford, Stanford University Press, 1998.

<sup>7</sup> A. FUKUSAWA, « Les historiens français face à la protection sociale (1950-2000) », *Le mouvement social*, 2002, p. 129- 137.

<sup>8</sup> C. TOPALOV (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle : la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 1999 ; Y. MAREC, *Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe siècles : des expériences rouennaises aux politiques nationales*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006 ; L.L. DOWNS, *Histoire des colonies de vacances : de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2009.

<sup>9</sup> C. DUPRAT, *Usage et pratiques de la philanthropie : pauvreté, action sociale et lien social à Paris, au cours du premier XIXe siècle*, Paris, Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité Sociale, 1996 ; M.J.D. ROBERTS, *Making English morals : voluntary association and moral reform in England, 1787-1886*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004 ; A. BRODIEZ-DOLINO, *Le Secours populaire français, 1945-2000 : du communisme à l'humanitaire*, Paris, les Presses de Sciences po, 2006 ; O. ZUNZ, *La philanthropie en Amérique : argent privé, affaires d'État*, Paris, Fayard, 2012.

<sup>10</sup> M.-E. CHESSEL, *Consommateurs engagés à la Belle Époque : la Ligue sociale d'acheteurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012 ; C. TOPALOV, *Histoires d'enquêtes : Londres, Paris, Chicago, 1880-1930*, Paris, Classiques Garnier, 2015.

d'Europe et d'Amérique du Nord<sup>11</sup>. Les travaux d'Axelle Brodriez-Dolino, ou le récent ouvrage collectif publié par Fabio Giomi, Célia Keren et Morgane Labbé, s'intéressent ainsi aux formes d'interdépendance entre structures publiques et privées et au *lobbying* mené par les œuvres associatives pour peser sur les politiques publiques de protection sociale<sup>12</sup>.

Ce dossier s'inscrit dans cette historiographie en renouvellement, tout en proposant un parti-pris : adopter l'échelle locale pour étudier le déploiement de l'économie mixte du *welfare* dans des terrains à la fois métropolitains et coloniaux, avec l'objectif de dégager les rapports de force entre des acteurs institutionnels sans postuler, *a priori*, leur répartition entre secteurs public et privé. Ce faisant, le dossier propose une double contribution historiographique. En premier lieu, si l'histoire de la protection sociale a rendu toute leur place aux acteurs « privés » (définis en général négativement comme ne relevant pas de l'État ou de la puissance publique), elle reste encore centrée sur une histoire des politiques publiques à l'échelle nationale, renforçant de ce fait l'approche centralisée du *welfare*. L'approche par objet (nébuleuse réformatrice, paternalisme d'entreprise, experts associatifs) plutôt que par terrain tend à négliger les relations concrètes développées à l'échelle locale entre État et institutions privées, mais aussi entre agents des administrations locales et centrales ou encore entre acteurs associatifs eux-mêmes. Le dossier est ainsi une invitation à mesurer l'autonomie de ces agents « intermédiaires » de l'État social<sup>13</sup> pour redonner sa juste épaisseur institutionnelle aux différents modes de prise en charge de la vulnérabilité. Ce faisant, son approche s'inspire des récents courants de l'histoire ou de la sociologie de l'État où celui-ci est saisi dans les multiples relations qu'il tisse, par différents relais, avec la société<sup>14</sup>.

En second lieu, ce dossier s'engage dans un domaine historiographique en grande partie inconnu : l'histoire coloniale du *welfare*. Seuls quelques travaux sur l'Empire britannique le réduisent à une apparition tardive et inefficace ; à la fin de la Seconde Guerre mondiale, des politiques sociales décidées depuis la métropole, passées au tamis des discriminations coloniales, seraient imparfaitement appliquées sur place<sup>15</sup>. En élargissant la gamme chronologique et en considérant d'autres formes d'initiative en cette matière, le concept de *mixed economy of welfare*, appliqué au terrain colonial,

---

<sup>11</sup> B. HARRIS et P. BRIDGEN, *Charity and mutual aid in Europe and North America since 1800*, New York, Routledge, 2008.

<sup>12</sup> A. BRODRIEZ-DOLINO, *Combattre la pauvreté : vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, CNRS éd., 2013 ; C. KEREN, M. LABBÉ, et F. GIOMI (dir.), *Public and Private Welfare in Modern Europe: Productive Entanglements*, London, Routledge, 2022. Voir aussi : L. FOURTAGE, *Et après ? Une histoire du secours et de l'aide à la réinsertion des rescapés juifs des camps nazis (France 1943-1948)*, Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, France, 2019.

<sup>13</sup> J. LE BIHAN, *Au service de l'État : les fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008 ; M. LIPSKY, *Street-level bureaucracy: dilemmas of the individual in public services*, New York, Russell Sage Foundation, 2010.

<sup>14</sup> S. GENSBURGER, « Contributions historiennes au renouveau de la sociologie de l'État. Regards croisés franco-américains », *Revue française de sociologie*, 2011/3 (Vol. 52), p. 579-602.

<sup>15</sup> J. MIDGLEY, D. PIACHAUD (dir.), *Colonialism and Welfare: Social Policy and the British Imperial Legacy*, Northampton, Edward Elga Publishing, 2011 ; A. STANZIANI, *Labor on the fringes of empire. Voice, Exit, and the Law*, New York, Palgrave MacMillan, 2018 ; J. LEWIS, *Empire State Building : War and Welfare in Kenya, 1925-52*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

répond aux appels récents de l'histoire impériale en faveur d'une meilleure parité documentaire et d'une reconsidération des historicités locales<sup>16</sup>. Le *welfare* colonial est alors inscrit dans une multitude de dispositifs d'assistance préexistants qui se perpétuent et se transforment sous la domination étrangère. Le concept rend également possible un dialogue avec l'Europe sur un autre mode que celui du retard pris par le futur Tiers-monde<sup>17</sup>. Elle permet enfin, en s'intéressant à des sociétés où la charité privée est souvent associée à la charité religieuse, de réinterroger ce que recouvrent les termes mêmes de « public » et de « privé ».

Le dossier réunit différents champs de l'histoire de la protection sociale : deux articles portent sur l'assistance à la pauvreté (Éléonore Chanlat-Bernard et Antoine Perrier) ; l'article de Lola Zappi et, dans une moindre mesure, celui de Marion Fontaine, interrogent la palette plus large de l'action sociale ; enfin, l'article de Marion Fontaine inclut les politiques de sécurité sociale obligatoire ainsi que l'*industrial welfare* compris comme les œuvres sociales assurées par les entreprises pour leurs employés. Par ces différentes entrées, le dossier questionne la définition même donnée au « welfare ». L'histoire de l'action sociale, dont le dialogue avec l'histoire des associations a toujours été fécond<sup>18</sup>, montre que les frontières entre la protection sociale et d'autres domaines d'intervention, comme l'éducation et les loisirs, sont plus floues que ne le laissent penser les grandes divisions historiographiques. Comme le montre Lola Zappi, les services sociaux ont en effet le plus souvent des activités variées mêlant dispositifs d'aides sociales (primes de natalité, vestiaire), structures médico-sociales (dispensaires) et éducatives (cours d'enseignement ménager). L'article de Marion Fontaine montre également comment l'*industrial welfare*, en incluant une prise en charge scolaire, déborde non seulement le champ habituel de la protection sociale mais touche à un domaine – l'école – traditionnellement considéré, en France, comme un service public par excellence. Dans d'autres contextes étudiés par Éléonore Chanlat-Bernard ou Antoine Perrier, les frontières du *welfare* sont disputées autour des pratiques religieuses : l'aumône individuelle doit-elle être considérée comme partie prenante de la protection sociale tant qu'elle n'est pas, au sens strict, créatrice d'institutions ? Ainsi, le périmètre du *welfare* dépend à la fois des structures institutionnelles qui se chargent de le mettre en œuvre, des pratiques de travail de leurs agents et du sens qu'ils attribuent à leur action.

Ce dossier défend donc une approche incarnée de l'économie mixte du *welfare*, rapportée non seulement à ses dispositifs institutionnels mais aussi aux pratiques, aux intentions et aux représentations des acteurs qui les font vivre. Les terrains locaux rejouent-ils les grandes oppositions

---

<sup>16</sup> C. LEFEBVRE, M. OUALDI, « Remettre le colonial à sa place. Histoires enchevêtrées des débuts de la colonisation en Afrique de l'Ouest et au Maghreb », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 72, n° 4, 2017, p. 937-943.

<sup>17</sup> B. THOMANN, *La naissance de l'État social japonais. Biopolitique, travail et citoyenneté dans le Japon impérial (1868-1945)*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015 ; voir les travaux récents de M. CATUSSE, « La question sociale aux marges des soulèvements arabes : leçons libanaises et marocaines » *Critique Internationale*, n° 61, 2013, p. 19-34.

<sup>18</sup> P. CLARK, *British clubs and societies 1580-1800: the origins of an associational world*, Oxford, Oxford University Press, 2000 ; G. MORTON, R. MORRIS, et B. DE VRIES, *Civil society, associations, and urban places: class, nation and culture in nineteenth-century Europe*, Aldershot, Ashgate, 2006.

entre acteurs religieux et laïcs, révolutionnaires et conservateurs, administrations locales et État central, ou observe-t-on des convergences inattendues entre acteurs ? Comment se négocie le partage des tâches entre l'État central, les administrations locales et la multiplicité d'acteurs privés ? Quels sont les principaux outils mobilisés dans cette régulation de l'économie mixte du *welfare* ?

### **Interactions et instruments de régulation de la *mixed economy of welfare* : méthodes et sources**

Pour restituer les pratiques du *welfare* dans leur plus grande proximité avec ses bénéficiaires, les contributions ont eu recours à des archives multiscalaires. L'échelle locale facilite souvent l'enquête : elle permet de trouver la ville, le bassin minier, le département propice où une association a publié un journal, une institution municipale laissé ses archives, une société de bienfaisance ses bilans comptables. Le mimétisme entre archives administratives (statistiques, budgets, correspondance, relevé de décisions de réunions) et associatives dévoile le rôle majeur d'organisation sociale joué par des institutions parfois de dimension modeste. L'attention particulière portée par ce dossier aux sources imprimées – rapports d'activité, brochures – met en relief les formes de politisation du *welfare* : cette documentation insiste sur la manière dont une institution se présente elle-même, définit son public et représente la société sur laquelle elle souhaite agir.

Ces sources permettent surtout de saisir les interactions entre les différentes institutions en présence auprès d'une même population. De manière désormais assez classique, les revues spécialisées et les congrès philanthropiques sont un premier moyen d'analyser la constitution de réseaux réformateurs pouvant rassembler acteurs publics comme privés<sup>19</sup>. Dans tous les articles, la correspondance des autorités publiques, des chefs d'entreprises ou des dirigeants d'associations sont un second observatoire privilégié de ces interactions. Elle permet notamment de dévoiler les conflits, les concurrences, les arrangements autrement tus dans la presse destinée à un public plus large. Enfin, suivant les préceptes de l'histoire et de la sociologie des organisations<sup>20</sup>, les articles saisissent les institutions dans leur environnement administratif qui se reflète dans leurs fonds d'archive. Toutes les structures mixtes étudiées dans ce dossier contiennent en elles-mêmes des éléments ressortant du « public » (un statut, un financement d'État) mais aussi du « privé » (l'investissement personnel d'un président, des collectes de dons).

Ces interactions ont été saisies à travers trois objets qui traversent toutes les contributions du dossier : les instruments juridiques de régulation, les modes de financement et les pratiques de travail des agents institutionnels. Les acteurs de l'économie mixte sont avant tout liés par des statuts

---

<sup>19</sup> R. HURET, *La fin de la pauvreté ? Les experts sociaux en guerre contre la pauvreté aux Etats-Unis, 1945-1974*, Paris, Editions de l'EHESS, 2008 ; TOPALOV CHRISTIAN (dir.), *Philanthropes en 1900: Londres, New York, Paris, Genève*, Ivry-sur-Seine, Créaphis, 2019.

<sup>20</sup> M.J. MORTON, *And Sin No More. Social Policy and Unwed Mothers in Cleveland, 1855-1990*, Columbus, Ohio State University Press, 1993 ; A. BRODIEZ-DOLINO, *Emmaüs et l'abbé Pierre*, Paris, Presses de sciences Po, 2008.

juridiques qui fixent la vocation de chaque institution et offrent un cadre à leur action. Dans ce périmètre dessiné par l'État mais aussi par les autorités locales, chaque institution dispose d'une autonomie plus ou moins grande vis-à-vis de l'administration. L'attention des contributions aux origines des fonds finançant les pratiques du *welfare* permet dans le même esprit de mesurer la marge de manœuvre d'une association par rapport aux ressources publiques. Néanmoins, ces instruments officiels de régulation, qu'ils soient juridiques ou financiers, ne suffisent pas à circonscrire le périmètre d'action d'une institution. Les pratiques de travail des agents institutionnels, qui échappent en partie à ce cadre réglementaire, définissent aussi les usages d'une œuvre ou d'une administration<sup>21</sup>. Comme le montre l'article de Marion Fontaine, le changement de nature juridique d'une institution ne provoque pas nécessairement de bouleversements sur le fond de son action. Dans un autre registre, les historiens modernistes ont déjà dévoilé la grande gamme d'intentions qui se cachaient derrière le don<sup>22</sup>, et plus largement derrière toute pratique charitable : si les institutions placent parfois leurs ambitions très haut (éradiquer la misère, améliorer l'hygiène, entretenir la bonne tenue morale d'une population), certains donateurs, présidents d'association, leaders syndicaux veulent soigner une clientèle ou une image, parfaire une réputation ou répondre à des engagements religieux.

Enfin, en accordant une attention particulière aux actions concrètes entreprises au sein du *welfare*, les auteurs ont pu dégager la variété des intentions des acteurs ou au contraire leur convergence. Dans les contextes coloniaux, les ambiguïtés répressives des *Poor Law* se retrouvent dans une obsession commune à tous les acteurs publics, coloniaux ou non, municipaux ou gouvernementaux : fixer les populations, refouler les miséreux qui affluent dans les villes, contrôler les migrations provoquées par les famines. Dans les cas métropolitains, le fait de retenir ou d'attirer la main-d'œuvre renvoie à cette même préoccupation qui tient moins, pour une entreprise, à un souci d'ordre public (qui anime en particulier les régimes coloniaux), qu'à l'entretien d'une force de travail. Ces cas rappellent pourquoi historiens et politistes ont renoncé à l'expression d'État-providence au profit de celle d'État social : comme l'a montré Robert Castel, la protection sociale n'est en effet pas qu'affaire de générosité mais aussi de contrôle exercé sur les populations<sup>23</sup>.

### **L'échelle locale comme observatoire des relations de pouvoir de l'économie mixte du *welfare***

Les quatre articles de ce dossier prêtent une attention particulière aux différentes échelles de l'économie mixte du *welfare* : l'historiographie a mis en avant l'importance des municipalités dans la genèse des politiques nationales, celle d'un niveau où cohabitent logiques d'assistance, de prévoyance

---

<sup>21</sup> J. LAGROYE et M. OFFERLE (dir.), *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin, 2011.

<sup>22</sup> S. CAVALLO, *Charity and Power in early modern Italy. Benefactors and their motives in Turin, 1541-1789*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995 ; P. GAVITT, *Gender, Honour, and Charity in Late Renaissance Florence*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011 ; « La richesse des pauvres. Charité et citoyenneté à Turin au XVIIIe siècle », in S. BARGAOU, S. CERUTTI et I. GRANGAUD (dir.), *Appartenance locale et propriété au nord et au sud de la Méditerranée*, Aix-en-Provence, IREMAM, 2015 [en ligne].

<sup>23</sup> R. CASTEL, *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

et d'assurance<sup>24</sup>. Tout en s'inscrivant dans cette perspective, ces articles prétendent moins renouer avec l'exercice de la monographie locale – où sont examinées successivement les contributions de chaque acteur à la protection sociale – qu'à mettre en lumière les imbrications de chaque niveau de décision et les espaces matériels – financiers, juridiques, personnels – de relations entre acteurs municipaux, nationaux ou impériaux.

Le niveau municipal reste ainsi souvent le cadre d'action privilégié des acteurs de l'assistance ou de la prévoyance, mais toujours en lien avec les échelons gouvernemental ou national. Entre eux, des échelles intermédiaires – comme le département ou les fédérations d'entreprises – ou plus globales – les métropoles dans le cas colonial – offrent des leviers d'action aux syndicats, entreprises, contrôleurs coloniaux, services sociaux, sociétés de bienfaisance ou ministères. La question des échelles renvoie ainsi à une préoccupation centrale du concept d'économie mixte de *welfare* : les rapports entretenus entre des acteurs hétérogènes, de la concurrence à la coopération, de la résistance à l'obéissance, contribuent à définir l'espace et les formes mêmes de l'action sociale. De plus, elle interroge l'évolution principale du *welfare* pour la période contemporaine, sur laquelle nous reviendrons : l'échelon national, par l'intermédiaire de l'État, prend une importance grandissante dans le financement et l'organisation des politiques sociales.

Néanmoins, la prégnance de l'échelle locale s'explique par un phénomène décisif : l'interconnaissance. C'est d'abord parce qu'un notable ou une société de bienfaisance connaît « ses » pauvres, qu'un patron identifie les besoins de ses employés, une assistante sociale les familles de son district, que la main du gouvernement paraît moins efficace et donc plus lointaine. Les dimensions personnelles de la relation de *care* ou de soin ont été récemment scrutées<sup>25</sup>, elles importent aussi dans le calcul d'une subvention ou de l'assiette d'un impôt. Les acteurs locaux font valoir leur connaissance du terrain pour mesurer au mieux les ressources dont ils ont besoin ou qu'ils peuvent espérer de l'État, pour défendre aussi la forme juridique la plus adaptée à leur action. Les gouvernements comme les bénéficiaires prêtent aux acteurs locaux un certain pragmatisme qui les rend souvent indispensables. Ils sont particulièrement en première ligne dans les cas où le *welfare* est moins une routine qu'une urgence, face à un désastre ponctuel (fermeture d'usine, sécheresse, accident du travail...). La présence du gouvernement dans les politiques de *welfare* dépend donc de sa capacité à lire le social (vu de haut) et sa dépendance aux institutions locales diminue quand son administration s'étend et multiplie ses relais déconcentrés.

Les articles montrent la variété des images qui fixent les relations entre acteurs de l'économie mixte du *welfare* : les pouvoirs publics « font appel », « confient », « délèguent » à des institutions qui leur sont parfois extérieures, dans une logique de subsidiarité ou d'externalisation. Faute de

---

<sup>24</sup> Y. MAREC, *Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe siècles*, op. cit.

<sup>25</sup> A. JUSSEAUME, P. MARQUIS and M. ROSSIGNEUX-MEHEUST, « Le soin comme relation sociale : bilan historiographique et nouvelles perspectives », *Histoire, médecine et santé*, vol. 7, 2015, p. 9-15 ; C. PLUMAUZILLE et M. ROSSIGNEUX-MEHEUST, « Le care, une "voix différente" pour l'histoire du genre », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, 2019, p. 7- 22.



compétence professionnelle, à défaut de vouloir investir massivement, ou dans le souci de se préserver d'une responsabilité morale, l'État se repose sur ces acteurs locaux. Des moments critiques relèvent toutefois l'insuffisance de ces arrangements : quand une crise économique ou agricole multiplie les besoins, les sociétés de bienfaisance ou les associations peuvent être submergées. Les subventions compensent alors les défauts de la charité ou de la solidarité locale, sans pour autant créer de nouvelles institutions. Cette intervention de l'État, parfois trop tardive ou, dans les contextes coloniaux, trop timide, peut aussi être sollicitée par les acteurs eux-mêmes, conscients des insuffisances des solutions habituelles. Partout, l'intervention financière est synonyme de contrôle politique : un gouvernement, quand il investit de l'argent, s'accorde le droit de vérifier l'emploi des sommes versées.

Le jeu d'échelles au cœur de ce dossier conduit notre attention vers une politisation du *welfare* parfois sous-estimée dans l'historiographie. L'étatisation peut être motivée par des soucis idéologiques : mettre fin au prosélytisme prêté aux associations religieuses, tempérer le contrôle du patronat. À l'inverse, les résistances sont tout aussi idéologiques pour des acteurs parfois dominés, notamment en situation coloniale, qui voient dans l'assistance une marge d'autonomie contre un État étranger. Finalement, le principal atout des acteurs locaux est bien le consensus politique et social qu'ils doivent entretenir : ce dernier permet une interdépendance entre État, municipalités et associations diverses. À l'inverse, son défaut affaiblit l'efficacité des institutions de proximité, et la confusion qu'entretient leur concurrence justifie une intervention extérieure. La notion d'économie mixte permet finalement une définition dynamique de ces rapports de pouvoir entre les différents acteurs du *welfare*, qui dépasse une dichotomie rigide entre « acteurs privés » et « acteurs publics ».

### **Terrains coloniaux et terrains métropolitains : apports comparatifs**

Ce dossier propose d'une manière originale la mise en vis-à-vis d'études consacrées à la France et de deux terrains d'étude coloniale : dans l'Inde britannique du XIX<sup>e</sup> siècle pour l'un, dans le Maroc sous protectorat français de l'entre-deux-guerres pour l'autre. Les articles d'Éléonore Chanlat-Bernard et d'Antoine Perrier dialoguent aussi avec un autre champ d'étude, celle des dispositifs au long cours d'assistance aux vulnérables et aux pauvres en Europe pour les périodes médiévales et moderne<sup>26</sup>. Ces travaux constatent une **sécularisation progressive** de l'action sociale au moment de la paupérisation des sociétés à la fin du Moyen-Âge, qui se renforce ensuite avec l'intervention ponctuelle d'un pouvoir plus ou moins « central » parmi les mécanismes d'entraide communautaire. Les transferts inégaux entre ces différentes façons de répondre à l'essor de la pauvreté évoquent l'économie mixte du *welfare*. Les espaces extra-européens, comme l'Inde ou le Maghreb, présentent des proximités avec cette dynamique d'étatisation partielle pour la période contemporaine. Au premier

---

<sup>26</sup> M. MOLLAT, *Les pauvres au Moyen âge : étude sociale*, Paris, Hachette, 1978 ; B. GEREMEK, *La potence ou la pitié : l'Europe et les pauvres, du Moyen âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1987 ; J.-P. GUTTON, *La société et les pauvres en Europe : XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Presses universitaires de France, 1974.

abord pourtant, l'État semble plutôt absent, ou se présente *a minima* comme l'ordinateur d'une solidarité organisée à l'échelle locale par des institutions confessionnelles et autonomes, à l'exemple des fondations pieuses. L'histoire de ces dispositifs est par exemple développée pour l'empire ottoman<sup>27</sup> : dans ce cadre, les souverains interviennent à titre individuel comme donateur éminent, à défaut d'État social<sup>28</sup>. Pourtant, les limites sont comme partout ténues entre un évergétisme personnel et une politique publique, les dons princiers pouvant être aussi un instrument de régulation économique et certaines fondations pieuses les vectrices d'une politique urbaine à l'échelle locale.

Les deux contributions du dossier dégagent quelques spécificités du terrain colonial. La pertinence de l'échelle locale, pour ces formes de *welfare*, est renforcée par l'extranéité d'une administration coloniale qui doit composer avec les mécanismes anciens d'assistance, pratiques mogholes ou charité musulmane. Les motifs de son abstention sont également plus nombreux : libéralisme et *laissez-faire* exacerbé dans les colonies pour le cas britannique, respect des affaires musulmanes et de l'autonomie du pays de protectorat pour le Maroc. La faiblesse des fonctions d'interface de l'État colonial, contraint de s'appuyer sur les auxiliaires locaux, renforce encore les libertés des sociétés composées de notables autochtones ou européens. Les articles d'Antoine Perrier et Éléonore Chanlat-Bernard montrent aussi combien le *welfare*, même balbutiant, est un lieu de renouvellement possible de l'histoire coloniale, dans la continuité des ambiguïtés de l'ordre racial<sup>29</sup>. La pauvreté ou la vulnérabilité, qui n'épargnent pas les populations européennes, troublent les certitudes de la domination européenne<sup>30</sup>. Face à l'impuissance de l'État colonial, les acteurs vernaculaires adoptent une proximité de circonstance avec les élites coloniales, pour des motifs qui ne tiennent pas qu'à la satisfaction de leurs fins personnelles – comme certaines « collaborations » locales sont souvent exclusivement présentées – mais à la défense d'une cause publique.

Cette comparaison entre sociétés coloniales et métropolitaines est une des voies possibles du renouvellement de l'histoire du *welfare* : elle montre que dans des sociétés majoritairement rurales où le marché économique n'est pas inséré dans une économie mondialisée, où aucun dispositif assurantiel formalisé n'existe, le *welfare* « privé » prend des formes confessionnelles ou coutumières. Les contributions d'Antoine Perrier et Éléonore Chanlat-Bernard sont autant d'invitations à étudier ce phénomène dans les sociétés rurales européennes. Les travaux sur le *welfare* colonial révèlent en effet

---

<sup>27</sup> M. BONNER, M. ENER, A. SINGER (dir.), *Poverty and Charity in Middle Eastern Contexts*, Albany, State University of New York Press, 2003. Ces travaux procèdent de monographies dédiées aux distributions de nourriture dans les mosquées (*imāret*) : A. SINGER, *Constructing Ottoman Beneficence: An Imperial Soup Kitchen in Jerusalem*, Albany, State University of New York Press, 2002 ; N. ERGIN, C. NEUMANN, A. SINGER (dir.), *Feeding People, feeding Power. Imarets in the Ottoman Empire*, Istanbul, Eren, 2007. Ils annoncent une succession d'études dont la cohérence et la philosophie sont résumées par A. SINGER, « Special Issue introduction: Politics of Benevolence », *International Journal of Middle East Studies*, vol. 46 (2014/2), p. 227-238.

<sup>28</sup> L'un des derniers sultans ottomans, Abdülhamid II, en aurait fait un instrument pour protéger une monarchie impériale en péril : N. ÖZBEK, "Imperial Gifts and Sultanlic Legitimation during the Late Ottoman Empire, 1876-1909", in M. BONNER et al., *op.cit.*

<sup>29</sup> E. SAADA, *Les enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007.

<sup>30</sup> A. L. STOLER, *Au cœur de l'archive coloniale. Questions de méthode*, Paris, Editions de l'EHESS, (2009) 2019.

un point aveugle de l'histoire européenne de la protection sociale : l'historiographie métropolitaine s'est presque exclusivement centrée sur le monde des villes et le déploiement de la protection sociale dans les mondes ruraux reste à explorer<sup>31</sup>. L'article de Marion Fontaine rappelle aussi que dans les espaces ruraux fortement industrialisés du nord de la France, les entreprises font partie des acteurs charitables compensant l'absence de l'État jusqu'au tournant des années 1950.

La comparaison permet aussi de mettre en valeur l'importance de la variable confessionnelle. En contexte colonial, le « privé » est nettement assimilé aux pratiques hindoues, musulmanes ou juives. La dimension religieuse ne se résume pas à un ethos individuel, certes important ; les fondations pieuses comme les *waqf*, organisés pour la plupart dans des administrations ou des ministères à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, peuvent aussi prétendre incarner une partie de l'État<sup>32</sup>. Le contexte colonial offre encore d'autres formes de mixité de l'assistance, interconfessionnelle celle-ci, entre hindous et musulmans, entre musulmans et juifs, cohabitations encore mal connues où se conjuguent concurrences et emprunts mutuels – d'une manière plus prononcée encore que dans le paysage européen associant dans le *welfare* catholiques et protestants . Malgré cette spécificité, les contributions sur le contexte colonial invitent à prendre au sérieux l'importance de la dimension confessionnelle dans les pratiques charitables européennes. Cet aspect a surtout été exploré dans les travaux portant sur le Royaume-Uni, l'Allemagne ou les pays multiconfessionnels d'Europe centrale et de l'Est<sup>33</sup>, mais il connaît aussi un intérêt nouveau dans l'historiographie française. Les travaux d'histoire religieuse, qui ont depuis longtemps montré l'importance de la foi dans les pratiques charitables<sup>34</sup>, dialoguent désormais davantage avec l'histoire de la protection sociale. Axelle Brodiez-Dolino et Frédéric Viguié ont ainsi montré que les grandes organisations caritatives comme Emmaüs ou ATD Quart-Monde ne sont pas complètement coupées du contexte chrétien de leur création, qui continue à les habiter au XX<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>.

---

<sup>31</sup> I. BRANDES et K. MARX-JASKULSKI (dir.), *Armenfürsorge und Wohltätigkeit: ländliche Gesellschaften in Europa, 1850-1930*, Frankfurt am Main, Peter Lang, 2008.

<sup>32</sup> A. PERRIER, « Les biens du Bien. Charité et assistance publique dans l'œuvre des fondations pieuses (*awqāf*) tunisiennes (1875-1956) », in L. R. de ELVIRA et S. A. SAEIDNIA (dir.), *Les mondes de la bien-faisance. (Se) mobiliser pour le « bien », (se) gouverner par le « bien »*, CNRS Éditions, p. 307-327.

<sup>33</sup> C. PRELINGER, *Charity, challenge, and change: religious dimensions of the mid-nineteenth-century women's movement in Germany*, New York, Greenwood Press, 1987, vol.no. 75., n° 75 ; H. ROGERS, « Kindness and Reciprocity: Liberated Prisoners and Christian Charity in Early Nineteenth-Century England », *Journal of Social History*, Spring 2014, p. 721- 745 ; F. GIOMI, *Making Muslim Women European: Voluntary Associations, Gender, and Islam in Post-Ottoman Bosnia and Yugoslavia (1878-1941)*, Central European University Press, 2021.

<sup>34</sup> B. PLONGERON et P. GUILLAUME (dir.), *De la charité à l'action sociale : religion et sociétés*, Paris, Éditions du CTHS, 1995 ; I. von BUELTZINGSLOEWEN et D. PELLETIER (dir.), *La charité en pratique : chrétiens français et allemands sur le terrain social : XIXe-XXe siècles*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999 ; A. JUSSEAUME, *Soin et société dans le Paris du XIXe siècle : les congrégations religieuses féminines et le souci des pauvres*, Thèse de doctorat en histoire, Institut d'études politiques, Paris, 2016.

<sup>35</sup> A. BRODIEZ-DOLINO, *Emmaüs et l'abbé Pierre, op. cit.* ; F. VIGUIER, « Le rôle des associations de lutte contre la pauvreté dans la protection sociale française depuis 1945 : le cas d'ATD Quart Monde », *Revue d'histoire de la protection sociale*, 2013, p. 12- 34.

## Croissance de l'État et modernisation : les dynamiques diachroniques de l'économie mixte du *welfare*

Ce dossier emprunte la chronologie désormais classique de l'histoire de la protection sociale en interrogeant la validité du concept d'économie mixte du *welfare* sur les deux siècles de la période contemporaine. Tout en mettant en avant des césures ou des moments parfois négligés par l'historiographie de la protection sociale (le XIX<sup>e</sup> siècle, les années 1930), les articles du dossier décrivent cette dynamique d'ensemble sous un angle critique. La croissance de l'intervention de l'État, objective, est passée au crible de la notion de « modernisation » qui la justifie mais a tendance à styliser une approche linéaire que nos études de cas discutent à partir de leurs terrains respectifs.

La profondeur chronologique facilite cette prise de distance : tandis que les politistes se sont principalement intéressés à la période post-1945 et la naissance d'« États-providence », les historiens ont montré que la naissance de systèmes d'assistance mêlant dispositifs publics et privés remontait au XIX<sup>e</sup> siècle, sinon au XVIII<sup>e</sup><sup>36</sup>. Comme le rappellent Claire Lemerrier et Nicolas Barreyre, cette imbrication entre public et privé caractérise d'ailleurs plus généralement la forme prise par l'État au XIX<sup>e</sup> siècle, bien qu'elle soit inégale : les œuvres charitables privées sont ainsi plus facilement tolérées que les syndicats ou les congrégations religieuses<sup>37</sup>. Ce libéralisme envers la charité privée n'empêche pas le développement de formes publiques d'assistance dès le XIX<sup>e</sup> siècle, d'autant plus que le renforcement des administrations étatiques permet de systématiser ces dispositifs à l'ensemble du territoire national. Cette extension a toutefois ces limites : comme le montre l'article d'Éléonore Chanlat-Bernard, ils sont inégalement exportés dans les colonies. Les *Poor Laws* britanniques ne sont jamais appliquées en Inde, où les autorités coloniales préfèrent déléguer l'assistance aux pauvres aux sociétés vernaculaires ou à des initiatives locales.

Si le XIX<sup>e</sup> siècle apparaît comme un temps fort de l'économie mixte du *welfare*, le dossier prête aussi une attention aux césures classiques de l'historiographie, comme 1945, tout en insistant sur d'autres décennies majeures. L'entre-deux-guerres, et plus particulièrement la crise des années 1930, apparaît ainsi comme un creuset et un lieu de tension pour plusieurs raisons. Cette période est d'abord marquée par la montée en puissance d'un nouvel échelon des politiques publiques : l'autorité municipale. Si la commune est le principal lieu d'organisation des politiques d'assistance depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>38</sup>, l'élection des conseillers municipaux au suffrage universel direct en France, depuis 1884, conduit à l'apparition d'une nouvelle génération d'édiles cherchant à « se distinguer de la

---

<sup>36</sup> J. INNES, *Inferior Politics. Social Problems and Social Policies in Eighteenth-Century Britain*, Oxford, Oxford University Press, 2009.

<sup>37</sup> N. BARREYRE et C. LEMERCIER, « The Unexceptional State: Rethinking the State in the Nineteenth Century (France, United States) », *The American historical review*, 2021, p. 481- 503.

<sup>38</sup> Y. MAREC, *Pauvreté et protection sociale aux XIXe et XXe siècles*, op. cit.

gestion notabiliaire de leurs prédécesseurs »<sup>39</sup>. En France métropolitaine, comme le montrent les articles de Marion Fontaine et Lola Zappi, l'élection de municipalités communistes au cours des années 1920 et 1930 renforce ces tensions en opposant les initiatives communales aux œuvres privées. En terrain colonial, les municipalités permettent à des élites locales européennes et autochtones d'affirmer leur position sociale face à la domination coloniale (Antoine Perrier). L'entre-deux-guerres est aussi marqué par la grave crise économique des années 1930, qui accroît brutalement le nombre de chômeurs alors même que les recettes publiques comme les dons privés se tarissent. Ainsi, les travaux sur les États-Unis et le Royaume-Uni<sup>40</sup>, de même que l'article d'Antoine Perrier dans ce dossier, montrent comment des terrains traditionnellement marqués par une grande défiance envers les autorités étatiques voient soudainement des acteurs charitables privés leur réclamer une plus grande participation dans le financement de l'assistance.

Ces nouveautés des années 1930 préparent l'étude, dans ce dossier, du tournant de 1945 et l'apparition de dispositifs étatisés de protection sociale. Les articles de Marion Fontaine et d'Antoine Perrier montrent que cette période ne se traduit pas pour autant par un effacement de l'économie mixte du *welfare*. La nationalisation des Houillères laisse le soin des œuvres sociales à des comités mixtes comprenant représentants patronaux et élus syndicaux. Au Maroc, les autorités coloniales renforcent leurs subventions comme le contrôle sur les sociétés de bienfaisance afin de contrer les nationalistes, mais ils n'ont pas pour autant les moyens – ni même la volonté – de créer leurs propres institutions publiques. Le dossier s'engage en cela dans le chantier ouvert par Axelle Brodriez-Dolino, qui montre que les associations de solidarité ont continué de jouer un rôle central dans l'économie de l'assistance durant toutes les Trente Glorieuses<sup>41</sup>.

Dans ce long mouvement de renforcement du rôle de l'État, un débat domine, que l'on retrouve dans toute l'historiographie contemporaine de la protection sociale : celui de la « rationalisation » et de la « modernisation » des politiques sociales<sup>42</sup>. Comme l'a montré Christian Topalov, ce débat fait partie du « langage de la réforme » commun aux acteurs publics et privés depuis les années 1880<sup>43</sup>. Un des moteurs de ce changement connu, comme le montrent les articles de ce dossier, est le souci commun à toutes les situations d'éviter les « doubles emplois » : la multiplication

---

<sup>39</sup> R. PAYRE, « Les efforts de constitution d'une science de gouvernement municipal : la vie communale et départementale (1923-1940) », *Revue française de science politique*, 2003, p. 211 ; J. JOANA, « L'action publique municipale sous la IIIe République (1884-1939). Bilan et perspectives de recherches », *Politix*, 1998, p. 151- 178.

<sup>40</sup> J. LEWIS, « Reviewing the Relationship Between the Voluntary Sector and the State in Britain in the 1990s », *Voluntas: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, 1999, p. 255- 270 ; A. MORRIS, « "New Alignments": American Voluntarism and the Expansion of Welfare in the 1920s », in B. HARRIS et P. BRIDGEN (dir.), *Charity and mutual aid in Europe and North America since 1800*, New York, Routledge, 2008, p. 189- 211.

<sup>41</sup> A. BRODRIEZ-DOLINO, *Le Secours populaire français, op. cit.* ; A. BRODRIEZ-DOLINO, *Emmaüs et l'abbé Pierre, op. cit.*

<sup>42</sup> Y. COHEN et R. BAUDOÛI (dir.), *Les chantiers de la paix sociale : 1900-1940*, Fontenay-Saint-Cloud, ENS, 1995.

<sup>43</sup> C. TOPALOV, « Langage de la réforme et déni du politique. Le débat entre assistance publique et bienfaisance privée, 1889-1903 », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 1996, p. 30- 52.

des dispositifs de *welfare* fait redouter qu'un même individu mange à deux soupes différentes, prétende à deux allocations ou soit placé sous la protection de deux associations. L'approche par la notion d'économie mixte permet de voir comment ce débat s'inscrit dans les négociations entre l'État et les autres acteurs de la protection sociale : la notion de « modernisation » est ainsi nourrie non seulement par les grandes lois nationales mais aussi par les acteurs privés eux-mêmes. En cela, l'approche diachronique met en avant les définitions changeantes du « public » et du « privé » et les valeurs associées à chacun de ces termes. Des années 1880 à l'entre-deux-guerres, comme l'ont montré les travaux de Christian Topalov<sup>44</sup> et, dans ce dossier, l'article de Lola Zappi, ce sont les œuvres privées qui prétendent pouvoir rénover l'action sociale, tout en renvoyant l'assistance publique à un « archaïsme » supposé, pourtant contredit par de nouvelles politiques publiques et la professionnalisation du travail social. Elles s'appuient pour cela sur leur professionnalisation précoce et sur le recours à l'enquête qui, par le contrôle des familles bénéficiaires, permettrait de réduire les dépenses inutiles. Si le discours de rationalisation rappelle celui tenu dans les années 1980 lors de la crise de l'État-providence<sup>45</sup>, il ne s'agit pas pour autant de « néolibéralisme » avant l'heure. Les œuvres privées ne se présentent pas en substitution aux dispositifs publics, mais comme un outil complémentaire pour pallier les lourdeurs supposées des administrations locales et ses lacunes. Dans les années 1950, les pouvoirs publics reprennent à leur compte ce discours de la modernisation pour justifier les nationalisations : ces dernières permettraient l'harmonisation et la standardisation de l'action sociale, jusqu'alors dispersée en de multiples initiatives privées. Les lignes de partage entre secteur « public » et « privé » dépendent ainsi d'arbitrages tant idéologiques que juridiques.

Cette organisation de l'économie mixte du *welfare* dépend aussi des techniques de gouvernement et de leurs évolutions. Trois outils se dessinent finalement dans les articles de ce dossier : la croissance des subventions d'État, la professionnalisation de l'action sociale et la régulation juridique du statut des œuvres. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la création de structures juridiques hybrides devient l'un des premiers instruments utilisés par les administrations locales pour intervenir dans le domaine social. Les comités réunissant personnalités publiques et privées s'imposent dès le XIX<sup>e</sup> siècle, comme l'ont rappelé les travaux de Laura Lee Downs<sup>46</sup> ou, dans ce dossier, l'article d'Éléonore Chanlat-Bernard. Ils sont rejoints, dans l'entre-deux-guerres français, par des « offices » caractérisés par leur autonomie financière, comme le montrent l'article de Lola Zappi et les travaux d'Alain Chatriot<sup>47</sup>. Les subventions aux œuvres privées sont un autre outil favorisé dès les années

---

<sup>44</sup> *Ibid.*

<sup>45</sup> B. HIBOU, *La privatisation des États*, Paris, Editions Karthala, 1999.

<sup>46</sup> L.L. DOWNS, « “And so we Transform a People”: Women's Social Action and the Reconfiguration of Politics on the Right in France, 1934–1947 », *Past & Present*, septembre 2014, p. 187- 225.

<sup>47</sup> A. CHATRIOT, « Entrepreneurs de réforme et innovations organisationnelles dans l'entre-deux-guerres. Les offices en France sous la troisième République. Une réforme incertaine de l'administration », *Revue française d'administration publique*, 2006, p. 635- 650.

1870 par la procédure de reconnaissance d'utilité publique<sup>48</sup>, et demeurent le principal mode d'intervention de l'État au XX<sup>e</sup> siècle dans le Maroc colonial (Antoine Perrier). Cet unique canal fiscal ne signifie pas l'absence de *welfare*, comme Richard Titmuss le soulignait pour un autre contexte<sup>49</sup>. Enfin, la professionnalisation de l'action sociale, qui se renforce tout au long du premier XX<sup>e</sup> siècle en Europe et en Amérique du Nord, s'inscrit dans le contexte plus général de l'entrée des femmes de la bourgeoisie et petite bourgeoisie sur le marché du travail, là où, dans un contexte extra-européen, l'action sociale reste le fait d'actions bénévoles<sup>50</sup>. Aujourd'hui encore, les travailleurs sociaux sont en grande majorité recrutés sur contrat privé ou employés au sein de structures associatives<sup>51</sup>. C'est ainsi vers des travaux de sociologues ou politistes sur les dernières décennies que ce dossier voudrait s'ouvrir, en replaçant la question très actuelle de la distribution des responsabilités et des coûts de la protection sociale entre État, entreprises, associations ou individus, dans l'histoire longue de l'action sociale.

---

<sup>48</sup> C. GABORIAUX, « Une construction sociale de l'utilité publique : associations et fondations devant le Conseil d'État (1870-1914) », *Genèses*, 2017, p. 57- 79.

<sup>49</sup> Débats bien résumé dans M. POWELL (dir.), *Understanding the Mixed Economy of Welfare*, Bristol, Policy Press, 2007.

<sup>50</sup> Y. KNIBIEHLER, *Cornettes et blouses blanches : les infirmières dans la société française, 1880-1980*, Paris, Hachette, 1984 ; É. DIEBOLT, *Les femmes dans l'action sanitaire, sociale et culturelle, 1901-2001 : les associations face aux institutions*, Paris, Femmes et Associations, 2001.

<sup>51</sup> M. BRESSON, F. COLOMB, et J.-F. GASPARD (dir.), *Les territoires vécus de l'intervention sociale*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2015.